

Cahier des charges pour une participation aux frais des sélectifs ou des concours comptant pour la finale de la C.U.N.



Mis à jour le 06 Janvier 2018

Suite à la réunion du 4 mars 2010, le comité de la SCL accepte d'octroyer une somme sur les frais occasionnés par les participants de la Lorraine lors des sélectifs gérés par la C.U.T. pour les disciplines suivantes :

- Le Le Ring
- Le Mondioring
- Le Pistage
- La campagne
- Le R.C.I
- L'Obéissance

Pour cela le conducteur devra faire une demande par son Président de Club sur :

Le ● lieu du sélectif

Une ● photocopie du Carnet de travail.

N° ● Carte ACTL

● Feuilles de pointage.

Pour pouvoir bénéficier, il faut impérativement faire les sélectifs imposés par la discipline ci-dessous :

● En Ring

● En Mondio

● En Pistage

● En R.C.I

En ● Obéissance

● Campagne

● Faire partie d'un club affilié à la ACTL,

Etre ● adhérent de la ACTL depuis 3 ans

● Participer au Championnat de Lorraine dans la discipline.

Les demandes seront validées par les membres qui ont été désignés par la ACTL en fin d'année.

Une somme de 100 euros sur les frais engagés sera versée.

Les remboursements se feront au club qui le redistribuera aux candidats.

*Les demandes devront être envoyées à la ACTL, avant la **Finale de chaque discipline** de l'année en cours.*

La signature du président et du candidat ainsi que le tampon sont obligatoires sur la feuille de demande.

Document à compléter pour une demande de participation

Subvention format.doc

Subvention format pdf

